



Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S
au capital de 95 000 €
27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville : SIRET :

Secteur d'activité : Code APE : Effectif :

Responsable de la formation : Mme Mlle M.

☎ : Fax : ☒ e-mail :

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.

☎ : Fax : ☒ e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail

à la formation intitulée : **La gestion des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale**

Durée : jour(s) soit heures Lieu * : Paris Lyon Nantes Autre :

Nature * : Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
* Cocher la case correspondante Action d'adaptation et de développement des salariés
 Action de promotion professionnelle

Date de début de la formation : Date de la fin de la formation :

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 6 à 12 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation. Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour améliorer la formation.

Prix et facturation :

Prix unitaire HT	Nombre d'inscrits	Prix total HT	TVA		Montant Total TTC
			Taux	Montant	
1 100 €					

Paiement par l'entreprise : par chèque joint à réception de la facture

Adresse de facturation si différente :

Paiement par l'OPCA suivant :

Règlement par l'OPCA désigné ci-dessus, Cave Lex SAS agissant pour le compte de l'entreprise pour percevoir directement en son nom les sommes exposées par l'entreprise au titre du présent bon de commande.

En cas de décision négative ou partielle de l'OPCA, le prix total indiqué ci-dessus ou la différence constatée entre ce montant et celui pris en charge par l'OPCA est dû par l'entreprise et payé à réception de facture.

Adresse : Code Postal :

Ville :

Personne gérant le dossier de l'entreprise

Prénom et Nom :

Téléphone :

Cachet de l'entreprise

Fait à : Le : . / . / 20 . .

Nom et qualité du signataire :

Signature :



La gestion des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale

PAIE - B

Maîtriser et optimiser le calcul des IJSS

Objectifs de la formation

- ▶ Réaliser un examen complet de la législation et appliquer avec précision les règles de gestion.
- ▶ Appréhender le fonctionnement de la Sécurité Sociale et savoir faire face aux différences de comportements des CPAM.
- ▶ Etablir au plus juste les attestations de salaire et savoir contrôler le montant des IJSS.
- ▶ Optimiser les procédures et réaliser des gains de gestion significatifs.
- ▶ Intégrer les évolutions liées au nouveau calcul des IJSS aux 1^{er} décembre 2010 et 1^{er} janvier 2012

Public

Responsables et collaborateurs des services administration du personnel et paie ayant en charge la gestion des IJSS

Cadres opérationnels prenant des fonctions à la DRH

Cadres et dirigeants des PME PMI.

Niveau et pré-requis

Aucun pré-requis. Formation utile aux débutants comme aux collaborateurs ayant une certaine pratique sans avoir bénéficié d'une formation de base.

Durée

2 jours (14 heures)

Tarif

1 100 € HT

Programme de la formation

Le cadre de la protection sociale

La protection sociale obligatoire, facultative
Les différents régimes de Sécurité Sociale
La notion d'assuré social : affiliation, immatriculation, assujettissement

Les points génériques

Les conditions d'ouvertures des droits
La durée d'assurance et la durée d'indemnisation

Les salaires de référence

Les périodes de référence, le salaire à prendre en compte, la reconstitution de salaire en cas d'absence, la réintégration des sommes ayant donné lieu à régularisation, les cas particuliers

Les éléments de calcul de l'indemnité journalière

La notion de gain journalier de base, les taux de valorisation de l'IJ, les revalorisations, les pratiques de déclaration et les différentes attestations

Les situations particulières

Le contrôle de la sécurité sociale, la contre visite médicale, la notion de longue maladie, d'invalidité

Le calcul de l'IJ maladie, maternité, paternité, accident de travail

La maladie

La notion de gain journalier de base brut, le plafonnement du salaire de référence à 1,8 Smic, la carence, les majorations pour enfants à charge, le taux de l'indemnité journalière maladie
Les droits pour les arrêts de plus de 6 mois

La maternité et la paternité

La durée du congé, le congé pathologique.
Les notions de gain journalier de base net, net social
Les cas particuliers de l'adoption et du décès

L'accident du travail, de trajet, et la maladie professionnelle

Les éléments constituant le salaire de référence et la prise en compte des primes périodiques

Les règles de plafonnement

Le salaire net social (identification des cotisations déductibles), le plafonnement absolu

Le temps partiel thérapeutique

La définition et conditions de recours
Les incidences sur le contrat de travail
La règle d'indemnisation par la Sécurité Sociale et les pratiques différentes des CPAM
L'obligation d'indemnisation instaurée en 2012
L'établissement de l'attestation de salaire et son traitement

La gestion des IJ en paie

Les obligations de maintien de salaire
Le maintien du salaire net ou brut, la subrogation
Le passage des IJ en paie, le précompte
Le traitement des IJSS supérieures au salaire habituel
Les congés payés et les IJSS

Point d'actualité sociale

Les projets d'évolutions légales et réglementaires
L'indemnisation en cas d'inaptitude suite à AT

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Formation inter entreprises : effectif formé de 6 à 12 personnes.

Les participants sont priés de se munir d'une calculatrice.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation. Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour améliorer la formation.